décembre 2010

Projet Associatif

Des engagements pour un devenir

Le Clos du Nid

Le mot du Président

« Voilà aujourd'hui 50 ans que, sous l'impulsion de son fondateur Monsieur l'abbé Oziol, le Clos du Nid voyait le jour.

Formidable épopée marquée par la volonté de cet homme d'exception de venir en aide aux exclus qu'étaient les enfants handicapés, et leurs familles.

Quel chemin parcouru depuis !

Un chemin marqué par les progrès des conditions d'accompagnement, des avancées législatives majeures, et le développement des établissements d'accueil dans lequel le Clos du Nid et la Lozère tout entière, ont su donner l'exemple.

Plusieurs générations de professionnels, inspirés par l'ambition clinique du Docteur François Tosquellès auquel j'ai eu l'honneur de succéder, ont ainsi pu forger l'expérience du « Clos », et développer une approche attentive du soin et de l'éducation des Personnes en situation de Handicap.

Une expérience qui a été la base du rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à l'Assemblée Nationale sur le grand projet de Loi en faveur des Personnes en situation de Handicap du 30 juin 1975.

En adoptant ce projet associatif à l'occasion de son Assemblée Générale, le 20 avril 2004, notre association a affirmé sa volonté de s'inscrire comme acteur et partenaire de l'évolution des politiques sociales en faveur des Personnes en situation de Handicap.

Je suis convaincu qu'il saura fédérer les énergies et les compétences pour que « le Clos du Nid » de demain demeure une source d'espoirs et de progrès. »

Docteur Jacques BLANC

Le mot du Directeur Général

Le secteur social et médico-social est en profonde mutation.

Evolutions sociologiques et épidémiologiques, réformes législatives et réglementaires imposent aux acteurs de terrain une intense réflexion et une remise en question des pratiques institutionnelles, professionnelles et partenariales.

Face à ces constats, fort de son passé prestigieux et de ses actuelles ressources humaines et techniques, « le Clos du Nid » se devait de se réinterroger sur ses valeurs et pratiques associatives.

En engageant une réflexion sur son projet, notre association a souhaité faire la démonstration de sa vitalité et de sa capacité à relever les défis de l'avenir.

Au-delà de sa capacité largement démontrée à gérer les équipements, elle entend ainsi réaffirmer ses valeurs et les décliner au regard des nouvelles exigences dans un programme de développement stratégique concerté.

Il constitue le socle commun à partir duquel chaque Usager, établissement et service, peut développer son projet.

Fruit de la réflexion partagée des administrateurs, des familles et des professionnels, ce projet constitue un outil fédérateur pour l'ensemble des acteurs de l'action Associative et ainsi qu'une « feuille de route » pour l'avenir.

Il appartient désormais à chacun de se l'approprier pour le mettre en oeuvre et le faire vivre.

Sébastien POMMIER
Directeur Général

Sommaire

avant propos
un bref historique 06
de l'origine à nos jours 08

préambule
le Projet Associatif :
pourquoi ? pour qui ? 12

valeurs de référence et orientations éthiques
la Personne en situation de Handicapée : sujet de droit 14
l'Association au service de la Personne en situation de Handicap 15

l'inscription dans les politiques sociales
des propositions variées et adaptées 17
des droits respectés 18
l'adaptation aux concepts contemporains (compensation) 19
une action élargie 20
une territorialité repensée 21

objectifs généraux de l'Association
les établissements et services 23
les personnes accueillies 25
l'implantation territoriale 26
les partenariats 27
la recherche 28

stratégies et modalités d'actions
l'estimation des besoins 30
la parole de l'Usager 31
es relations avec les familles 32
la participation des professionnels 33
les qualifications – la formation 34
les relations avec l'autorité de contrôle 35
la communication 36
l'évaluation de la qualité 37

conclusion 38

remerciements 39

l'Association et ses établissements 40

Avant propos

un bref historique

Née de la volonté de Monsieur l'Abbé Oziol d'accueillir des enfants handicapés en détresse et de soulager leur famille, l'action du « Clos du Nid » a été engagée le 25 décembre 1955, l'enregistrement de l'Association en Préfecture intervenant le 16 décembre 1956.

Elle fait à cette époque figure de pionnière en matière d'accueil et d'accompagnement des Personnes en situation de Handicap pour lesquelles l'état et la solidarité nationale ne prévoient que peu ou pas de mesure d'assistance. C'est au prix d'un inlassable travail de recherche de moyens auprès de mécènes et institutions privées que ces réalisations ont pu trouver leurs premières sources de financement.

Dans son objet statutaire, l'Association a pour but « la prise en charge jusqu'au terme de leur vie des handicapés mentaux, moteurs ou polyhandicapés, d'assurer leur accueil, leur hébergement, leur entretien et d'une façon générale toutes les prestations de toute nature que leur état ou leur condition rend nécessaire ».

Sous l'impulsion et l'inspiration du docteur F. Tosquellès, un ambitieux travail éducatif et thérapeutique a été engagé auprès des enfants accueillis afin de développer leur potentiel intellectuel, psychique et social.

Situé sur le site de Grèzes proche de Marvejols, l'établissement d'origine qui accueillera jusqu'à 200 enfants s'est, au fil du temps, différencié en donnant naissance à plusieurs établissements susceptibles d'apporter une réponse adaptée à la variété des âges et handicaps des résidents.

Ces établissements se sont vus au fil de l'histoire, dotés d'agréments et d'autorisations conformes à l'évolution législative et réglementaire applicable aux institutions médico-sociales.

Se succèderont ainsi foyers, instituts pour enfants, maison de santé mentale, maisons d'accueil spécialisées, centre d'aide par le travail, foyer d'accueil médicalisé, service d'éducation et de soins spécialisés à domicile, service de placement familial spécialisé, établissement d'accueil temporaire et d'urgence.

L'essentiel de ces établissements est désormais implanté sur le bassin de Marvejols et sur les communes de Saint-Germain du Teil, de Palhers, de Chanac, de Chirac, de Grèzes et de Montrodat.

Sous l'impulsion du Président René Lab, l'Association a engagé depuis les années 80, un vaste plan de rénovation et de reconstruction de ses établissements et s'emploie au développement de son Projet Associatif notamment en fusionnant avec l'Association « les Ateliers de la Colagne » en 2010.

Ainsi l'année 2010 a été marquée par l'aboutissement de projets tels que :

- L'ouverture du SATeLi (service d'accompagnement du temps libéré) géré par le Foyer "de Palherets".
- Le déménagement des Usagers du Foyer "de Grèzes" dans un établissement nouvellement construit et renommé Foyer "Lucien Oziol", situé en centre ville de Marvejols.
- L'ouverture de l'Etablissement d'Accueil Temporaire et d'Urgence « la Maison des Sources » pour lequel l'Association a obtenu une autorisation le 28 février 2008.
- L'aménagement des Usagers du Foyer d'Hébergement "de Palherets" dans des locaux neufs.

Le « Clos du Nid » gère aujourd'hui 20 établissements et services au profit de 1046 Personnes en situation de Handicap.

L'Association engage en 2011 les rénovations du Foyer de « l'Horizon », du Foyer de vie « de Bouldoire », la réfection en « liaison froide » de la Cuisine Centrale de Saint Germain du Teil gérée par la MAS « l'Aubrac », le déménagement des ateliers Bois de l'ESAT « la Colagne » et de l'ESAT « la Valette » sur le site du Géant à Marvejols.

<u>Les dates à retenir :</u>

Le 21 juin 2003, le Docteur Jacques Blanc, ancien Ministre, Sénateur de Lozère, est élu Président.

Le 27 novembre 2004, l'Abbé Lucien Oziol décède.

Le 18 juin 2005, l'Association fête ses 50 ans.

Le 23 avril 2010, la fusion avec l'Association « les Ateliers de la Colagne », fondée en 1961 par l'Abbé Oziol, gestionnaire de 5 établissements, est effective. Les statuts de l'Association sont à cette occasion réécris.

de l'origine à aujourd'hui – évolution des établissements

- L'IME de Grèzes, dont la capacité initiale était de 210 lits en 1963, a vu son autorisation se modifier en plusieurs étapes. La mixité est autorisée pour 68 lits le 16 juin 1989. En mars 1993, un agrément accorde le transfert de l'établissement sur la commune de Marvejols et devient l'Institut Médico-Professionnel « le Galion ». Il reçoit 40 enfants et adolescents de 14 à 20 ans. Depuis le 19 janvier 1998, la capacité est à nouveau modifiée : 30 lits en internat et 10 places de semi-internat.

- L'Institut Médico-Educatif « les Sapins » sur la commune de Marvejols a ouvert ses portes en 1962 avec une capacité de 80 lits. Sa capacité d'accueil est réduite à 50 places (40 en internat et 10 en externat) par arrêté du 29 mars 1993. En octobre 2005 un nouvel arrêté autorise un accueil de 47 lits en internat, 15 places en externat et 15 places de SESSAD. En mai 2006, le CROSMS Languedoc Roussillon approuve la création d'un Placement Familial Spécialisé (PFS) pour 20 enfants et la restructuration de l'IME : 40 lits en internat, 10 places en externat, 15 places en SESSAD, 20 places en PFS. Une autorisation préfectorale datée du 6 mai 2008 étend la capacité d'accueil du SESSAD à 19 places.

- Le Foyer d'hébergement « de Palherets » sur la commune de Palhers est autorisé depuis 1981, à partir de la transformation du CMPro initialement sur le site, accueillant 90 résidents. Le Foyer est autorisé depuis 1982 à l'accueil de 81 Personnes en situation de Handicap.

- Le Foyer "de Palherets" abrite le SATeLi (service d'accompagnement au temps libéré) qui a reçu autorisation d'ouverture le 25 juin 2010 pour 4 places avec une capacité d'accueil de 8 travailleurs en situation de handicap accédant à des activités professionnelles à temps partiel et adaptées à leurs projets personnalisés.

- Aujourd'hui 81 personnes organisent leur vie entre le Foyer d'hébergement de « Palherets » et l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail "la Valette" à Chirac. L'ESAT « la Valette » est issu de la reconversion de l'IMPro de Palherets. Une autorisation préfectorale du 21 juillet 1980 permet l'ouverture du CAT (Centre d'aide par le travail) à 45 travailleurs handicapés, puis le 18 novembre 1981 à 36 travailleurs supplémentaires. Le 1er janvier 1982, le CAT est autorisé pour 81 places. Le CAT devient ESAT en 2005 (loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées).

- Le Foyer d'Accueil Médicalisé « de Bernades » à Chanac est créé à partir d'une volonté de l'Association de s'ouvrir à une nouvelle forme d'accueil. Un dossier présenté au CROSMS en octobre 1990 permet l'ouverture de l'établissement avec une capacité d'accueil de 32 lits. La loi du 2 janvier 2002 reconnaîtra l'existence juridique des Foyers d'Accueil Médicalisé.

- C'est par arrêté du 6 août 1987 que le Foyer de Vie « de Grèzes », toujours situé sur le site de Grèzes, obtient l'autorisation d'ouverture au 1er janvier 1988. Il accueille 32 adultes handicapés des deux sexes (par reconversion de 32 lits d'IME). Sa reconstruction en centre ville de Marvejols est effective en 2010 et est renommé Foyer « Lucien Oziol » en mémoire au fondateur décédé le 27 novembre 2004.

- Le Foyer de Vie « de l'Horizon » est créé à partir de la transformation de 40 places de l'IMP de Saint-Germain du Teil par arrêté du 22 octobre 1982. La nouvelle conception architecturale date de mars 1999. L'établissement accueille 40 résidents(es) adultes et 5 Usagers en accueil de jour.

- La Maison d'Accueil Spécialisée « d'Entraygues » est née d'une reconstruction de la Maison d'Accueil Spécialisée de Grézes dont l'autorisation initiale pour 30 lits, date de 1981. En 1984 une nouvelle autorisation a étendu cette autorisation à 60 résidents atteints de déficiences mentales profondes et de syndromes autistiques.

- La Maison d'Accueil Spécialisée « l'Aubrac » est née de la transformation de places d'IMP. L'autorisation est accordée en 1980 pour l'accueil de 60 personnes lourdement handicapées. La MAS l'Aubrac à Saint Germain du Teil obtient en 2002 un agrément pour une réduction à 56 lits et sa reconstruction sur la même commune est achevée depuis 2005. Elle accueille des personnes gravement handicapées ou polyhandicapées.

- C'est en 1973 que l'Association créée une Maison de Santé pour Maladies Mentales « la Luciole », pour l'accueil de 84 adultes. Le 19 janvier 1998, la demande de l'Association de transformer la MSMM en MAS est accordée. La Maison d'Accueil Spécialisée « la Luciole » à Saint-Germain du Teil accueille aujourd'hui 60 résidents vieillissants atteints de handicaps graves.

- L'Etablissement d'Accueil Temporaire et d'Urgence « la Maison des Sources » ouvre le 15 avril 2010. Cet établissement a reçu autorisation par arrêté n° 2008 - 072-002 du 28 février 2008, complété par l'arrêté n° 2009 – 295-007 du 22 octobre 2009. Il est habilité à recevoir 24 adultes en situation de handicap (18 places au titre de l'Assurance Maladie, 6 au titre de l'Aide Sociale Départementale).

- L'ESAT « de Bouldoire » a reçu une autorisation d'ouverture par arrêté préfectoral en 1965. En 1970 s'ouvre un IMP pour des enfants déficients de sexe féminin qui s'installe en 1974 sur le lieu dit « Bouldoire » commune de Montrodat. Un arrêté conjoint portant modification des capacités d'accueil des CAT « de Bouldoire » et de « la Colagne» de juillet 1984 porte le nombre de places de l'ESAT « de Bouldoire » à 65. Géré par l'Association « les Ateliers de la Colagne », cet établissement fusionne avec l'Association « le Clos du Nid » en 2010.

- L'ESAT « la Colagne » a reçu une autorisation d'ouverture par arrêté préfectoral le 25 mars 1965 fixant l'effectif à 60 personnes, puis par arrêté du 31 mars 1966 fixant l'effectif à 70 personnes. Une Convention relative à la prise en charge des frais de

séjour a été conclue le 18 janvier 1967 avec le Préfet de la Lozère. Un arrêté du 25 avril 1968 fixe l'effectif à 80 personnes. Un arrêté du 12 juillet 1984 fixe la capacité actuelle de l'ESAT à 161. C'est par la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens 2010-2014 que l'établissement voit sa capacité diminuée au bénéfice de l'Etablissement d'Accueil Temporaire et d'Urgence en 2010. Il accueille 158 Personnes en situation de Handicap. Géré par l'Association « les Ateliers de la Colagne », cet établissement fusionne avec l'Association « le Clos du Nid » en 2010.

- Le Foyer d'Hébergement de « la Colagne » a reçu une autorisation par arrêté préfectoral le 25 mars 1965 fixant l'effectif à 60 personnes puis un arrêté du 31 mars 1966 fixant l'effectif à 70 personnes. Une convention relative à la prise en charge des frais de séjour a été conclue le 18 janvier 1967 avec le préfet de la Lozère. Un arrêté du 25 avril 1968 fixe l'effectif à 80 personnes. Une convention est conclue le 20 mai 1985 fixant la capacité actuelle du Foyer d'hébergement à 140 places. Géré par l'Association « les Ateliers de la Colagne », cet établissement fusionne avec l'Association « le Clos du Nid » en 2010.

- Le Foyer « de Bouldoire » a reçu une autorisation d'ouverture par arrêté préfectoral en 1965. En 1970 s'ouvre un IMP pour des enfants déficients de sexe féminin qui s'installe en 1974 sur le lieu dit « Bouldoire » commune de Montrodat. Un arrêté conjoint portant modification des capacités de l'ESAT (Juillet 1984) porte le nombre de place à 61 (56 places en interne et 5 places de semaine). Géré par l'Association « les Ateliers de la Colagne », cet établissement fusionne avec l'Association « le Clos du Nid » en 2010.

- Le Foyer de Vie « Saint-Hélion » a reçu une autorisation d'ouverture par arrêté du Conseil Général le 16 février 1992 pour une capacité de 36 places. Géré par l'Association « les Ateliers de la Colagne », cet établissement fusionne avec l'Association « le Clos du Nid » en 2010.

- Le Siège Social a reçu autorisation de fonctionnement le 24 février 2005 renouvelée en mars 2010.

Préambule

PREAMBULE

le Projet Associatif :

pourquoi ?

pour qui ?

A l'occasion de son Conseil d'Administration du 21 octobre 2003, l'Association « le Clos du Nid » a confirmé son intention de se doter d'un Projet Associatif actualisé.

Ce souhait s'inscrit dans la volonté d'édifier en un tout cohérent, l'ensemble des documents de référence concourant à la présentation de l'action associative : statuts, projet associatif, projets d'établissements, contrats de séjours.

Le Projet Associatif s'enracine dans les valeurs qui ont présidé à la création du « Clos du Nid », dont l'expression opérationnelle doit toutefois être revisitée au regard de l'évolution des techniques et de la « commande publique » traduite par la législation.

Il doit également déterminer les orientations générales des actions conduites dans les établissements gérés par l'Association et les repères éthiques qui guident la pratique des professionnels.

Il s'agit, à partir des acquis de l'histoire et de l'expérience de « jeter en avant » (projecter) les éléments qui constitueront l'action à venir de l'Association, dans le respect et la réaffirmation de ses valeurs, au premier rang desquelles le respect de la dignité et la promotion de la Personne en situation de Handicap.

Valeurs de références et orientations éthiques

la Personne en situation de Handicap,

sujet de droit

En dépit de ses déficiences et incapacités, tout doit être entrepris pour lui garantir une qualité d'accompagnement qui allie les soins, l'éducation et un accès plein et entier à la société.

Cette démarche doit s'envisager à tous les âges de la vie en vue de garantir le respect et la dignité de chaque personne accueillie et sa participation à la communauté humaine et sociale.

L'Association entreprendra un ensemble d'actions en vue d'encourager l'information, la participation et l'expression des Personnes en situation de Handicap dans leur environnement physique, social et affectif.

l'Association au service

de la Personne en situation de Handicap

L'Association affirme son engagement et son désir d'entreprendre toute démarche tendant à assurer la protection, le bien-être et l'intégration des Personnes en situation de Handicap, notamment par le développement d'équipements et de services spécialisés.

Ces réponses doivent garantir une continuité d'accompagnement, tout au long de la vie, gage de changement possible mais également de sécurité pour les personnes, d'accompagnement et de soutien aux familles.

L'Association affirme son engagement à développer par tous moyens de recherches, la qualité du service rendu aux résidents dans l'ensemble des domaines relevant de sa compétence : l'hébergement, l'éducation, les soins, les aptitudes professionnelles, la socialisation.

L'inscription dans les politiques sociales

des propositions variées et adaptées

L'Association « le Clos du Nid » de Lozère s'est historiquement édifiée par le développement d'institutions spécialisées conformément aux préconisations et dispositions légales visant à la protection et la solidarité envers les Personnes en situation de Handicap.

Les évolutions sociologiques observées si elles en confirment le bien fondé, conduisent à reconsidérer le rôle et les modalités d'intervention de ces établissements et services.

Soucieuse de répondre à ces évolutions, l'Association « le Clos du Nid » s'engage à promouvoir une variété de propositions répondant à la diversité des besoins médico-sociaux des Personnes en situation de Handicap (enfant, adolescents, adultes, adultes vieillissants).

Dans cet esprit, l'Association peut être amenée à promouvoir de nouveaux établissements et services ou à redéployer ses ressources actuelles au profit de nouvelles réponses, à la demande des familles, des professionnels ou des autorités en charge de la planification.

des droits respectés

Dans l'ensemble des établissements et services placés sous son autorité de gestion, et en référence à la charte des personnes accueillies, l'Association s'emploiera à respecter les droits des personnes accueillies notamment en matière d'information, de dignité, d'intimité et de liberté.

La participation de la personne accueillie ou de son représentant, sera systématiquement recherchée et encouragée dans tous les domaines de sa vie personnelle ou de la collectivité.

Dans les limites imposées par les conditions d'accompagnement et la sécurité des personnes, la libre circulation des Usagers sera garantie ainsi que l'exercice des droits civiques et des convictions religieuses.

Les réponses collectives et personnalisées proposées par l'Association « le Clos du Nid » s'inscriront dans une préoccupation globale et permanente de confort et de bien-être des personnes accueillies.

l'adaptation aux concepts contemporains

L'Association entend développer son action en parfaite connaissance et application des concepts internationaux validés par la législation nationale et communautaire.

Elle s'attachera notamment à garantir l'approche la plus personnalisée à chacun des Usagers accueillis.

L'analyse des besoins et attentes des Personnes en situation de Handicap sera assurée en référence aux classifications et concepts internationaux en vigueur.

Cette approche justifiera une action conjuguée auprès de la personne handicapée et sur son environnement physique et relationnel en vue de limiter les situations de handicap auxquelles elle peut être exposée.

L'Association affirme que l'établissement peut garantir aux personnes gravement handicapées un ensemble de services et de compétences visant à compenser leurs incapacités dans un contexte affectif et relationnel propice à leur épanouissement.

L'établissement et le développement de services ambulatoires peuvent et doivent, en complémentarité, favoriser l'accès à la scolarité, à la formation, à la participation au travail.

une action élargie

En complément de l'action dispensée directement aux Usagers par ses établissements et services, l'Association s'engage à encourager leur inscription dans l'environnement social et leur pleine intégration à la société.

Cette action trouvera par l'information et la communication, son expression dans la mise en accessibilité de la cité et des espaces de loisirs, et l'amélioration recherchée de l'accueil des Personnes en situation de Handicap dans les administrations et les services publics.

Dans la tradition de son implantation locale et départementale, « le Clos du Nid » entend dans une perspective de non discrimination et de participation citoyenne, apporter sa contribution à l'évolution des représentations sociales sur le handicap.

une territorialité repensée

La tradition historique du département de la Lozère et de l'Association « Le Clos du Nid » a facilité l'accueil des Personnes en situation de Handicap originaires d'autres départements de la région Languedoc Roussillon et du territoire national.

La conjugaison des politiques de décentralisation de l'action sociale et médico-sociale, et l'encouragement au maintien des liens familiaux par la création d'équipements de proximité, tendent à remettre en question la vocation du recrutement national des établissements gérés par « le Clos du Nid ».

Dans ce contexte, l'Association, par la réflexion conduite sur ses projets d'établissements, cherchera à s'inscrire le plus fidèlement possible dans les préconisations des schémas territoriaux prévus par la loi du 2 janvier 2002.

Elle réaffirme les vertus de l'expérience acquise par la Lozère et ses atouts spécifiques pour l'accueil des Personnes en situation de Handicap.

Ces atouts encouragent la (re)dynamisation des projets et la mise en place de protocoles de qualité propres aux soins et au développement de l'autonomie des personnes.

L'Association affirme son attachement à ce que la volonté des personnes s'impose dans la détermination et le choix des établissements spécialisés susceptibles de les accueillir.

Ce choix, ou consentement éclairé, devra être formalisé conformément à la mission de l'établissement et au projet conclu avec l'usager ou son représentant.

Dans ce contexte, les établissements et services de l'Association s'emploieront à faire valoir leur expérience et l'excellence de leur réponse adaptée aux besoins d'un public aux attentes variées.

Objectifs généraux de l'Association

OBJECTIFS GENERAUX DE L'ASSOCIATION

les établissements et services

Par l'ensemble de ses actions, l'Association entend développer auprès de ses Usagers et partenaires une mission d'aide et de soutien destinée à « soutenir le vivant » et assurer à chacun une qualité de vie personnelle dans un cadre relationnel confiant, attentif et solidaire.

Les établissements proposeront un panel de prestations et de services destinés à répondre à l'ensemble des attentes des Usagers, mis au point en concertation avec eux ou leurs représentants légaux, dans le cadre du contrat de séjour et du projet personnalisé.

Une attention particulière sera ainsi portée à :

L'accueil :

La tradition d'accueil de l'Association sera entretenue et encouragée afin d'être constitutive d'un climat propice aux échanges et à l'épanouissement de l'Usager.

L'accueil se révèle souvent déterminant pour l'instauration d'une relation efficace et durable entre les partenaires engagés dans l'action médico-éducative. Un soin particulier sera porté à l'accueil et à la disponibilité dans ses volets, relationnels, architecturaux et organisationnels et ce, tout au long de la collaboration établie.

L'accompagnement :

Soucieuse d'encourager l'expression des personnes accueillies et de leur environnement familial, l'Association privilégiera le concept d'accompagnement à d'autres formes d'intervention au caractère plus substitutif.

Cette dynamique d'accompagnement se voudra responsabilisante pour chacune des parties et résolument globalisante par la prise en compte de l'ensemble des composantes qui contribuent à l'évolution de la Personne (clinique, sociale, psycho-affective,...). L'accompagnement sous-entend l'inscription de l'action dans un temps nécessaire, librement convenu entre les acteurs.

Les soins :

Le Clos du Nid proposera une approche du soin associant la qualité des soins techniques garantie par des professionnels qualifiés et une approche globale veillant à « prendre soin » des Usagers dans tous les actes de la vie quotidienne.

Cette attention sera garantie par la formation d'équipes professionnelles, animées du même souci du confort de la personne accueillie, de la prévention et par l'observation et la connaissance partagée des besoins individualisés.

les personnes accueillies

Conformément à son objet statutaire, l'Association accueille des personnes, enfants et adultes, atteintes d'un handicap moteur, mental, ou polyhandicapées.

L'Association peut également accueillir des personnes déficientes présentant des troubles mentaux ou pathologies psychiatriques aux expressions stabilisées.

Cet accueil sera rendu possible grâce au travail en réseau mis en place avec les structures sanitaires spécialisées, permettant d'offrir des solutions relais à l'occasion d'épisodes aigus.

Attentive aux évolutions épidémiologiques, le Clos du Nid entend veiller à l'adaptation de ses équipements aux besoins émergeants ainsi qu'aux évolutions présentées par ses Usagers et en particulier faire face aux processus de vieillissement.

Elle veillera également à mettre sa technicité au service de coopérations, afin de développer des réponses adaptées et/ou originales pour des personnes atteintes de handicaps consécutifs à diverses étiologies, traumatiques, virales ou à des troubles aujourd'hui mieux identifiés (troubles neuro psychologiques).

l'implantation territoriale

L'histoire du développement du Clos du Nid de Lozère a favorisé l'émergence de nombreux équipements sur l'échelle départementale et plus spécifiquement le bassin de Marvejols.

La priorité des politiques sociales qui tend à réduire les disparités constatées entre les départements en matière de taux d'équipement ne plaide pas pour la création de nouvelles structures en Lozère.

Toutefois l'Association portera un regard attentif aux préconisations des schémas départementaux lozériens afin de répondre prioritairement aux nouveaux besoins qualitatifs du département (services, structures expérimentales...).

Parallèlement, l'Association pourra proposer sa technicité et son expérience pour promouvoir de nouveaux équipements répondant aux priorités de planification notamment de la Région Languedoc-Roussillon.

les partenariats

Dans son attention à offrir à ses Usagers un réseau de compétences susceptibles d'apporter une réponse à l'ensemble de leurs attentes, l'Association s'attachera à établir des relations conventionnelles, fonctionnelles et/ou sociales avec ses partenaires du corps sanitaire et social.

Par cette démarche, le Clos du Nid souhaite résolument inscrire son action dans une démarche d'information et de participation des Personnes en situation de Handicap à la société traduite par la capacité de ses structures à « importer » les compétences et faire évoluer le « regard » porté sur leurs conditions.

Ces partenariats intéresseront de manière privilégiée les structures sanitaires, médico-sociales et sociales auxquelles les personnes accueillies au Clos du Nid sont susceptibles d'avoir recours à l'occasion de leur séjour.

Formalisées par des relations conventionnelles, ces relations devront, dans le respect des principes de non-discrimination, s'attacher à définir les bonnes pratiques professionnelles témoignant de l'adaptation permanente des partenaires aux meilleures conditions d'accueil.

la recherche

L'expérience acquise par le Clos du Nid en un demi siècle d'action médico-sociale, justifie la mise en œuvre de méthodologies d'études et de recherches-actions propres à optimiser le service rendu aux Usagers et participer à l'évolution des pratiques.

Ces recherches-actions pourront être proposées et/ou pilotées à l'initiative ou sous le contrôle des médecins et des équipes d'encadrement, attachés aux établissements.

Elles devront s'appuyer sur un système d'information légalement sécurisé, régulièrement renseigné, permettant un recueil de données sur les personnes accueillies.

La dynamique ainsi dégagée devra concerner l'ensemble des catégories professionnelles et les protocoles mis en œuvre feront l'objet d'informations régulières aux Personnes en situation de Handicap et à leurs représentants.

Les thèmes retenus pourront intéresser la pratique médicale, psychologique, éducative et toute question transversale entrant dans le champ d'intervention des établissements et services médico-sociaux.

Ces actions seront placées sous le contrôle d'un Conseil scientifique associatif qui devra se prononcer sur l'opportunité, le déroulement, la publication et l'application des études et recherches conduites.

Stratégies
et modalités d'actions

Les stratégies ou moyens décrits s'inscrivent dans le cadre des objectifs généraux de l'Association et dans le respect des principes préalablement définis.

Ils doivent s'étendre comme des principes globaux, applicables à l'ensemble des actions entreprises par l'Association.

Ils traduisent les valeurs et la mission de l'Association, espace d'expression, de communication et d'engagements au service de la collectivité.

l'estimation des besoins

Afin de répondre aux attentes des personnes accueillies ou en recherche de situation adaptée, le Clos du Nid prendra une part active aux protocoles légaux d'évaluation des besoins (schémas départementaux) et proposera les créations ou évolutions nécessaires des modes d'intervention existants.

Dans ses relations avec les groupements d'Usagers et les autorités publiques en charge de la définition et de la planification des équipements, l'Association apportera son expertise technique et son expérience de gestionnaire et de promoteur.

la parole de l'Usager

Conformément aux dispositions législatives et fondamentalement convaincue que rien d'efficace ne peut être entrepris avec une Personne en situation de Handicap contre sa volonté, l'Association se dotera des moyens nécessaires pour recueillir la volonté et l'assentiment des personnes concernées ou de leur représentant, dans toute circonstance les concernant.

Les modalités de consultation devront être adaptées aux aptitudes des Usagers.

La participation des Usagers ne se limitera pas aux seules conditions réglementaires individuelles ou collectives et sera systématiquement recherchée.

Elle devra s'appliquer à chaque instant de la vie quotidienne partagée entre les Personnes en situation de Handicap et les professionnels.

Les personnes les plus gravement handicapées, dans l'incapacité d'exprimer verbalement leur opinion, bénéficieront d'une observation attentive susceptible d'aider et de guider les professionnels dans leurs attitudes et propositions.

L'Association veillera à la mise en place et au bon fonctionnement de l'ensemble des instances réglementaires destinées à recueillir l'avis des Usagers et/ou de leur représentant sur le fonctionnement et les projets de l'établissement ou du service.

les relations avec les familles

La concertation, pensée comme moyen d'élaboration et de mise en œuvre du projet associatif se doit d'associer pleinement les familles.

Ces relations s'exerceront en conformité avec les dispositions réglementaires et les projets d'établissements, ainsi qu'à l'occasion de l'élaboration des contrats de séjours et projets personnalisés des mineurs ou des adultes placés sous l'autorité tutélaire d'un parent.

L'Association entend considérer les familles, en tant que groupe constitué, comme un interlocuteur régulier susceptible de formuler des avis et propositions sur les actions à entreprendre.

Pour cela le Clos du Nid entretiendra des relations régulières avec l'Association des Parents et Amis des Enfants des Etablissements Fondés par l'Abbé Oziol (APEFAO), Association partenaire historique du Clos du Nid, sur laquelle une information sera systématiquement fournie aux familles dont l'enfant est accueilli dans une structure de l'Association.

la participation des professionnels

L'Association entend associer pleinement les ressources humaines et techniques des personnes salariées au développement du Projet Associatif.

Cet engagement s'appuie sur la conviction affirmée que les équipes, par leur connaissance des Personnes en situation de Handicap peuvent et doivent concourir à l'élaboration de propositions adaptées aux besoins des Personnes en situation de Handicap.

Leur avis sera systématiquement recueilli dans le cadre des instances représentatives, au sein desquelles leur sera apportée une information la plus complète sur les orientations retenues par le Conseil d'Administration.

Les projets ou contributions individuelles ou collectives seront encouragés et systématiquement étudiés et débattus avec leurs auteurs.

les qualifications – la formation

L'Association « le Clos du Nid » rappelle son attachement à défendre une politique résolue de qualification et de formation des personnels intervenant dans ses établissements.

L'Association portera devant les autorités de tarification les arguments propres à la qualité d'accompagnement, la sécurité de ses résidents et la responsabilité de l'Etablissement.

Elle veillera à l'adaptation constante de ses plateaux techniques aux besoins des Usagers et à l'évaluation des pratiques professionnelles.

En concertation avec les organisations représentatives du personnel, les établissements du Clos du Nid développeront des politiques de formation adaptées aux projets d'établissements.

Soucieuse d'encourager la promotion de ses salariés, l'Association par sa politique de formation qualifiante, entend offrir à ses personnels une opportunité d'évolution personnelle au sein de ses établissements.

Dans une perspective de connaissance, d'enrichissement réciproque et de prévention des phénomènes d'usure professionnelle, la mobilité des personnels au sein des établissements de l'Association sera encouragée sur la base du volontariat.

les relations avec les autorités de contrôle

La cohérence de la politique associative nécessite la coopération régulière avec l'ensemble des autorités administratives et financières déconcentrées ou décentralisées (Département, CNSA, ARS).

Dans le respect des dispositions législatives et réglementaires, l'Association entend entretenir avec les autorités en charge du contrôle et de la tarification, des relations marquées par la transparence et la confiance.

Au-delà de la production des informations et documents nécessaires à la bonne exécution des relations partenariales, « le Clos du Nid » souhaite entretenir une réflexion prospective et définir avec ces autorités des objectifs pluriannuels d'évolution, de restructuration ou de développement.

La formalisation des engagements réciproques pourra prendre la forme de contrats d'objectifs et de moyens, conclus à l'échelle d'un établissement ou de l'ensemble de l'Association.

la communication

L'Association « le Clos du Nid », dans sa volonté d'information, de dialogue et de développement met en place une politique de communication en direction des partenaires participant ou concernés par ses actions.

Ses outils de communication, complémentaires et coordonnés participent au positionnement de l'Association dans son champ d'action et traduisent l'engagement historique et contemporain du Clos du Nid.

Cette communication fera régulièrement référence aux valeurs fondatrices de l'Association, à ses compétences et son adaptation permanente aux attentes de ses Usagers.

Les actions entreprises contribueront à développer un sentiment d'appartenance au sein de l'Association tout en respectant l'identité de chacune des structures et son projet spécifique.

Une attention particulière sera portée à la communication inter-établissements dans une perspective de partage d'expériences, d'initiatives et d'enrichissement réciproque.

Toutes les initiatives en matière de communication interne et externe devront répondre à des critères de cohérence garantis par le Siège de l'Association.

l'évaluation de la qualité

L'action éducative et thérapeutique entreprise par les établissements et services, et mise en œuvre sous la forme des projets personnalisés, doit faire l'objet d'une évaluation rigoureuse destinée à vérifier sa réalisation, sa cohérence, sa pertinence et procéder aux mesures correctrices nécessaires.

Dans cette perspective, les équipes pluridisciplinaires se doteront des outils méthodologiques nécessaires à la conduite d'évaluations régulières et systématiques des engagements et de leur mise en œuvre.

Plus globalement cette démarche d'évaluation et d'amélioration de la qualité sera étendue à tous les niveaux de l'Association afin de garantir une qualité coordonnée de service et de prestation en direction des Usagers et de leurs familles.

Sur une base commune, l'Association et les établissements élaboreront, en fonction de leur projet, les référentiels les mieux adaptés, et développeront un plan pluriannuel d'amélioration de la qualité.

Pour mettre en œuvre l'ensemble de ces dispositions, l'Association se dotera de ressources internes et externes, référents indispensables à la rigueur, l'appropriation et l'efficacité de la démarche.

Conclusion

En se dotant d'un Projet Associatif, l'Association « le Clos du Nid » de Lozère manifeste sa volonté d'inscrire son évolution dans une dynamique de développement en référence aux attentes et aux pratiques contemporaines.

Forte de son histoire et de son expérience, l'Association affirme sa place et son rôle dans la réflexion sur les conditions d'accompagnement des Personnes en situation de Handicap au plan départemental, régional et national.

Elle entend continuer à démontrer sa capacité à imaginer, mettre en œuvre et gérer de nouvelles formes de services adaptés aux attentes et aux besoins des Personnes en situation de Handicap.

Le Projet Associatif doit être un document de référence pour l'ensemble des acteurs, partenaires et Usagers de l'Association.

Issu d'une réflexion collective, il a vocation à être largement diffusé et commenté.

Il fera l'objet d'une évaluation quinquennale destinée à vérifier l'effectivité des engagements et ses nécessaires adaptations aux évolutions sociales, politiques et administratives.

Son caractère fédérateur est une invitation à l'engagement, à la participation et à l'échange pour l'amélioration constante de l'accueil des Personnes en situation de Handicap dans la société.

Remerciements

Nous tenons à remercier les administrateurs et les personnels de l'Association qui par leur participation active et fructueuse sont à l'initiative de ce projet :

Docteur Jacques BLANC, président de l'Association "Clos du Nid"

Monsieur Philippe GAUDON, directeur général (jusqu'en mars 2008)

Monsieur Hervé LUCAS, administrateur (décédé le 13 septembre 2005)

Madame Claire HAGNERE, administratrice (jusqu'en octobre 2005)

Monsieur Jean-Louis CARCENAC, vice-président délégué

Monsieur le Docteur Philippe CAZALS, médecin psychiatre

Monsieur Alain TOUBOUL, directeur du Foyer de l'Horizon (jusqu'en juillet 2007)

Monsieur André GISCARD, directeur du Foyer de Bernades (jusqu'en octobre 2007)

Monsieur Marc DUVERGE, directeur du Foyer de Grèzes (jusqu'en avril 2004)

Madame Patricia GIRODON, assistante de direction

dont le contenu est mis à jour au fur et à mesure de l'évolution de l'Association.

« des engagements pour un devenir... »

L'ASSOCIATION ET SES ETABLISSEMENTS

Siège Social de l'Association « le Clos du Nid »
Quartier de Costevieille - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.03.11 Fax : 04.66.32.18.80
Email : contact@closdunid.asso.fr

Maison d'Accueil Spécialisée « la Luciole »
48340 ST-GERMAIN DU TEIL
Tél : 04.66.32.60.24 Fax 04.66.32.67.04
Email : luciole@closdunid.asso.fr

Maison d'Accueil Spécialisée « d'Entraygues »
Quartier de l'Estradesses - 48100 CHIRAC
Tél : 04.66.42 68 00 Fax : 04.66.42 68 01
Email : entraygues@closdunid.asso.fr

Maison d'Accueil Spécialisée « l'Aubrac »
Route de Combret - 48340 ST-GERMAIN DU TEIL
Tél : 04.66.32.60.10 Fax : 04.66.32.67.26
Email : aubrac@closdunid.asso.fr

Institut Médico Educatif « les Sapins »
Avenue Pierre Sémard - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.42.64.00 Fax : 04.66.32.35.10
Email: sapins@closdunid.asso.fr

SESSAD "les Dolines"
24, Avenue de Brazza - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.94.21.40 Fax : 04.66.32.35.10
Email : sessad@closdunid.asso.fr

Placement Familial Spécialisé « la Chrysalide »
Site de "Grèzes" - 48100 GREZES
Tél : 04.66.44.75.23 Fax : 04.66.44.75.57
Email : chrysalide@closdunid.asso.fr

Foyer de Vie de « Grèzes »
48100 GREZES
Tél : 04.66.32.37.37 Fax : 04.66.32.46.19
Email : grezes@closdunid.asso.fr

Institut Médico-Professionnel « le Galion »
Quartier du Galion - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.42.60.90 Fax : 04.66.42.60.95
Email : galion@closdunid.asso.fr

Foyer d'Accueil Médicalisé de « Bernades »
Route du Massegros - 48230 CHANAC
Tél : 04.66.65.64.30 Fax : 04.66.65.64.39
E.mail : bernades@closdunid.asso.fr

Foyer d'hébergement de « Palherets »
48100 PALHERS
Tél : 04.66.32.08.07 Fax : 04.66.32.21.03
Email : palherets@closdunid.asso.fr

SATeLi
48100 PALHERS
Tél : 04.66.32.08.07 Fax : 04.66.32.21.03
Email : sateli@closdunid.asso.fr

ESAT " la Valette »
48100 CHIRAC
Tél : 04.66.42.64.50 Fax : 04.66.32.29.13
Email : valette@closdunid.asso.fr

Foyer de Vie de « l'Horizon »
Quartier de l'Ensoleillade
48340 ST-GERMAIN DU TEIL
Tél : 04.66.32.43.43 Fax : 04.66.32.49.25
Email : horizon@closdunid.asso.fr

EATU « La Maison des Sources »
Quartier de l'Empery - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.82.24 Fax : 04.66.42.68.59
Email : maisondessources@closdunid.asso.fr

Foyer de Vie de « Saint Hélion»
Route de Nasbinals - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.21.21 Fax : 04.66.32.28.07
Email : foyersainthelion@orange.fr

Foyer d'hébergement « la Colagne »
BP 85 - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.42.62.00 Fax : 04.66.42.62.09
Email : lesateliersdelacolagne@wanadoo.fr

ESAT " la Colagne »
BP 10 - 48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.42.93.35 Fax : 04.66.42.65.40
Email : esatcolagne48@orange.fr

Foyer d'hébergement de « Bouldoire »
48100 MONTRODAT
Tél : 04.66.32.23.81 Fax : 04.66.32.39.06
Email : admi.bouldoire@wanadoo.fr

ESAT de « Bouldoire »
48100 MONTRODAT
Tél : 04.66.32.03.52 Fax : 04.66.32.39.06
Email : catbouldoire@wanadoo.fr

Edité par l'Association Clos du Nid
Siège Social
Quartier Costevieille
48100 MARVEJOLS
- actualisé en décembre 2010–